

# La France & Mutualiste & VOUS

DÉCEMBRE 2021 - N° 74



## PATRIMOINE

# Dynamisation et protection de votre épargne

### **VOTRE MUTUELLE**

Votre fonds  
en euros évolue

### **VOS CONTRATS**

Défiscaliser d'ici  
le 31 décembre

### **PATRIMOINE**

Quelle place accorder  
aux unités de compte ?

## Mutualistes, plus que jamais !

Dans un monde en pleine transformation où l'individualisme continue à s'imposer, il me semble important de marquer notre fidélité aux idéaux de notre fondateur, Léon Guillot, aux anciens combattants et leurs familles qui ont donné un second souffle à notre mutuelle.

En nous appuyant sur le « hier », par nos actions mémorielles ou historiques comme la valorisation d'un « Taxi de la Marne » et le soutien au film « Les femmes et la Légion d'honneur », nous voulons mettre en avant celles et ceux qui se sont engagés pour l'avenir de la collectivité.

Notre action d'aujourd'hui se positionne justement à contre-courant de l'individualisation de l'épargne. En dynamisant notre fonds en euros tout en offrant des garanties optimales, nous restons dans la solidarité et l'entraide, dans l'esprit de famille mutualiste qui nous caractérise.

Pour préparer le « demain », une réflexion sur le plan stratégique 2022-2027 est lancée. Elle permettra de faire le point sur nos vastes progrès de ces dernières années et sur les chemins d'amélioration pour répondre aux attentes et aux besoins de tous les adhérents.

Bonne fin d'année et bonnes fêtes familiales.

**Dominique Burlett,**  
Président de La France Mutualiste



L'assurance d'un esprit de famille



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691132. **Directeur de la publication** : Dominique Burlett, président - **Directeur de la rédaction** : Dominique Trébuchet, directeur général - **Comité éditorial** : Nabila Ait-Samadi, Gilles Bouly de Lesdain, David Lombard, Véronique Martel, Stanislas Perrin, Bruno Valersteinas, Maud de Valicourt - **Réalisation** : Agence Angela Bower - **Impression** : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - **Dépôt légal à parution** : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - **Crédits photos** : Couverture : Istock.com - ©PeopleImages. Prix au numéro : 0,30 €

En ajout, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacun des comités mutualistes.

04

### VOTRE MUTUELLE

Évolution de la garantie sur le fonds en euros

06

### PATRIMOINE

Quand l'épargne permet de financer la dépendance

10

### VOS CONTRATS

L'assurance emprunteur pour faire des économies

12

### AUTO HABITATION SANTÉ

5 idées pour renforcer votre couverture santé

14

### ESPRIT DE FAMILLE

La mutualisation : c'est « tout bénéf » !

15

### RENCONTRE

Éric Deroo, réalisateur du film « Les femmes et la Légion d'honneur »

## & Vous

Notre programme de création et de rénovation de nos agences bat son plein !

Depuis fin 2019, plus des trois quarts des agences ont déjà fait peau neuve. Vous ne nous avez pas encore rendu visite ? Retrouvez votre agence sur [www.la-france-mutualiste.fr/agences](http://www.la-france-mutualiste.fr/agences)

Suivez-nous





## Épargne, retraite et assurance

# 1 837,50 €

devient le nouveau plafond de rente majorée par l'Etat de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), offrant de nouvelles opportunités de défiscalisation. En outre, la retraite du combattant est augmentée de 0,13 %, passant donc à 764,40 euros par an contre 763,36 euros en 2020 à laquelle peut bien sûr être ajoutée une RMC.

Source : arrêté du 31 août 2021, paru dans le Journal Officiel du 3 septembre 2021

**34 ans** Les Français épargnent de plus en plus jeunes : 34 ans devient le nouvel âge moyen de début d'épargne, soit 10 ans de moins que les retraités actuels. C'est le fruit d'une anticipation de la baisse de revenu lors du passage à la retraite. Ainsi non seulement l'épargne se fait de plus en plus jeune, mais elle est souvent perçue comme insuffisante (80 %). À noter aussi que les femmes, dont 43 % ont connu des situations de fragilité, se déclarent particulièrement inquiètes.

Source : sondage Odoxa du 29/09/2021

**38 %** C'est la part des investissements en unités de compte dans les assurance vie de janvier à septembre 2021, dans un contexte de fort dynamisme du marché actions et de baisse du taux de rendement des obligations. Dans le même temps, le montant de collecte nette de l'assurance vie s'élève à 1,8 milliard d'euros sur le mois de septembre, pour un total cumulé de 15,8 milliards sur l'année. Les fonds en euros représentent donc encore aux alentours de 60 % des investissements et offrent toujours la garantie portée par l'assureur, alors qu'avec les unités de compte, c'est l'assuré qui assume le risque de perte en capital.

Source : Cercle de l'épargne et Fédération française de l'assurance

## Auto, habitation, santé

# 1<sup>er</sup> janvier 2022

À partir de cette date, le tiers payant sur le 100 % santé sera systématiquement inclus dans votre contrat complémentaire santé. Cette mesure concerne le remboursement complet de frais de soins et de nombreux équipements dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie. Elle est ouverte à tous les Français bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire.

Source : Fédération française de l'assurance et Solidarités-santé.gouv



Dès le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, les nouveaux malus sur les véhicules neufs polluants seront mis en place. Ils dépendent du seuil de CO<sub>2</sub> émis (en grammes par km) : 50 € pour les véhicules dépassant 128 grammes de CO<sub>2</sub>/km (contre 133 grammes de CO<sub>2</sub>/km en 2021). Au-delà de 151 grammes de CO<sub>2</sub>/km, la taxe s'élève à 1 074 € (contre 156 grammes de CO<sub>2</sub>/km en 2021) et jusqu'à 40 000 € pour les plus de 223 grammes de CO<sub>2</sub>/km (contre 30 000 € pour les 218 grammes de CO<sub>2</sub>/km en 2021). Pour les trois paliers, le montant du malus ne pourra dépasser la moitié du prix TTC du véhicule. Source : service-public.fr

### 5,8 millions de bénéficiaires

Pour compenser la hausse des prix du gaz et de l'électricité, l'État propose un chèque énergie supplémentaire de 100 euros, distribué en décembre de cette année. 5,8 millions de personnes bénéficieront automatiquement de cette aide (réservée aux foyers ayant un revenu fiscal faible et uniquement pour les factures d'énergie et certains travaux de rénovation énergétique), octroyée dans le cadre d'une lutte contre la précarité énergétique.

Source : gouvernement.fr

## DYNAMISATION ET PROTECTION DE VOTRE ÉPARGNE

# Les délégués ont voté l'évolution de la garantie sur le fonds en euros.

Explications de Dominique Burlett, président de La France Mutualiste



De gauche à droite : Christian Dumont, Sophie Fizman-Schwerdorffer et Dominique Burlett pendant l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2021.



## 2 questions à Sophie Fizman-Schwerdorffer,

présidente du comité des investissements.

**Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée à La Défense le 5 octobre 2021, c'est-à-dire 130 ans jour pour jour après la création de la mutuelle, les délégués ont validé l'évolution de la garantie sur le fonds en euros à une très nette majorité (88%).**

**Vous êtes président d'une mutuelle d'épargne retraite confrontée, comme l'ensemble du marché, à un contexte de taux bas qui impacte particulièrement le rendement des obligations, et donc des fonds en euros. Quel était votre diagnostic, qu'avez-vous proposé en assemblée générale extraordinaire ?**

DB : Face au contexte que vous évoquez, nombre de nos concurrents choisissent de se dégager de leurs responsabilités d'assureur en orientant leurs clients vers les unités de compte et en leur expliquant qu'il ne faut plus compter sur le fonds en euros. Aux assurés les risques, à l'assureur les profits ! Nous avons une approche résolument différente : nous considérons que le

fonds en euros est un bien commun, c'est-à-dire un bien qui profite à tous, des adhérents de génération en génération, à l'économie française au sens large.

**En quoi consiste l'évolution votée ?**

DB : À partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2022, l'intégralité du capital des contrats d'assurance vie (quelle que soit la date des versements) sera garantie BRUTE de frais de gestion et non plus NETTE de frais de gestion. Par exemple, un investisseur qui placerait 1000 euros aura une garantie sur son capital de 1000 euros moins les frais de gestion du produit (soit 992,30 € sur Actépargne 2 par exemple) à la fin de la première année.

**A quoi cela va-t-il servir ?**

DB : Grâce à la petite marge de manoeuvre obtenue, nous allons pouvoir augmenter la diversification des actifs du fonds - en actions et immobilier - et ainsi sa perspective de performance à moyen terme, ce qui bénéficiera collectivement à tous nos adhérents. Cela nous permet également d'améliorer sensiblement notre ratio de solvabilité.

**Quel est l'intérêt pour les adhérents ?**

DB : Le principal atout du fonds en euros est qu'il est par nature redistributif et qu'il bénéficie à tous les adhérents dans un esprit mutualiste. De manière plus technique, on peut parler des redistributions des excédents aux adhérents, du lissage sur la durée des rendements attribués aux contrats, des garanties sur l'épargne, de la mutualisation intergénérationnelle et entre adhérents : tous ces atouts doivent être préservés. Ainsi, les investissements que nous allons pouvoir mettre en œuvre, tout en améliorant notre solvabilité, augmentent la perspective de performance à moyen terme, pour bénéficier à tous.

**Quels sont les contrats concernés par cette mesure ?**

Tous les contrats d'épargne de La France Mutualiste en cours de constitution, hors rentes et Retraite Mutualiste du Combattant.

# Un taxi de la Marne à la Clairière de Rethondes

## En quoi l'investissement en actifs diversifiés comme l'immobilier ou les actions va-t-il servir la rentabilité du fonds en euros ?

Dans le passé, sur des périodes de 10 ans et la très grande majorité du temps, ces actifs ont eu une performance meilleure que des obligations détenues jusqu'à leur terme, ceci, bien que les taux obligataires aient été beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. L'épargne, c'est du temps long, et cela se vérifie année après année.

## Comment envisager les futurs rendements ?

Le niveau de participation aux excédents gardée en réserve, ainsi que le niveau des plus-values latentes existantes parmi les plus importantes du marché, donnent au fonds en euros de La France Mutualiste « un matelas » de richesses qui protège l'épargne des adhérents pour les années futures.



© Franck Guillaumard

Engagée en faveur de la conservation et de la transmission de la mémoire, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste a remis, le lundi 13 septembre, un authentique taxi de la Marne à l'association du Mémorial de la Clairière de l'Armistice (Oise).



100 tickets d'entrée sont offerts aux adhérents de La France Mutualiste par La Fondation d'entreprise.

## APPEL À TÉMOIGNAGE

### La France Mutualiste a 130 ans !

Votre mutuelle a été créée officiellement le 5 octobre 1891 sous le nom de « Boule de neige ». L'idée fondatrice et novatrice était de mutualiser l'épargne de ses membres en vue de financer leur retraite. Elle a ensuite évolué avec les combattants d'hier et d'aujourd'hui et leurs familles. Et vous ? comment avez-vous été amenés à adhérer à La France Mutualiste ? Comment la mutuelle a-t-elle joué un rôle dans votre histoire familiale ? Comment transmettez-vous le flambeau à vos enfants et petits-enfants ? Nous recherchons des témoignages pour alimenter une grande fresque historique qui sera publiée en 2022.

Envoyez-nous votre histoire à [communication@la-france-mutualiste.fr](mailto:communication@la-france-mutualiste.fr)



“ De nombreux assureurs limitent la part des versements sur les fonds en euros. Nous pensons de notre côté que renforcer le fonds en euros, c'est renforcer notre métier d'assureur. ”

**Christian Dumont**  
Administrateur  
de La France Mutualiste

## SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

### Des nouvelles des 5 projets que nous soutenons

**Ils s'appellent 2 minutes ensemble !, 1 lettre 1 sourire, Binôme 21, Tom & Josette, et Contes rendus. Dans le cadre de notre programme Générations+, ils ont été sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement dit "Incubation" pris en charge par La France Mutualiste.**

Vendredi 15 octobre, 9h. Les écrans s'allument, et après quelques secondes d'attente, tous les participants sont là pour une visioconférence. Pour la première fois depuis le début de leur incubation, les cinq projets gagnants de l'appel à projets Générations+ sont réunis pour échanger sur leurs avancées.

Il y a déjà les bonnes nouvelles du côté de l'emploi ! Tom & Josette avance à toute vitesse avec 4 embauches depuis l'été. Contes rendus aussi annonce une recrue, directement liée au soutien de La France Mutualiste...

Le chemin cependant reste semé d'embûches pour tous les participants : mobilisation des jeunes après les confinements, liens avec les personnes qui ont souffert de l'isolement pendant l'épidémie. C'est justement pour les aider dans tous ces enjeux que La France Mutualiste a mis en place cette incubation avec un partenaire spécialisé, Makesense. Nous continuerons à vous donner de leurs nouvelles.

## DYNAMISATION ET PROTECTION DE VOTRE ÉPARGNE

# Quelle place accorder aux unités de compte ?

Les unités de compte\*, accessibles via des contrats d'assurance vie ou d'épargne retraite comme le Plan d'épargne retraite individuel (PERI), vous permettent d'investir sur les marchés financiers ou immobiliers dans une optique d'amélioration de votre rendement. De nombreux assureurs imposent une part importante d'unités de compte (UC) dans leurs contrats d'assurance vie. En clair, cela signifie qu'ils font porter la part la plus importante du risque à l'assuré. D'autres, dans un esprit mutualiste, proposent à leurs adhérents une démarche plus équilibrée en assumant leur part de risque à travers un fonds en euros performant et pérenne et en accompagnant les épargnants dans leur prise de risque avec des solutions de protection de l'épargne (gestion profilée adaptée au risque). **État des lieux comparé des risques et potentiels de gain des UC par rapport à d'autres produits financiers.**

## Compte courant

**Risque principal :** inflation

**Potentiel de gain\*\* :** nul

**Conditions du succès :** inflation nulle

**Conseil :** ne l'utiliser que pour les dépenses courantes

724,4  
milliards €

placés par les épargnants  
au 1<sup>er</sup> trimestre  
2021

462,9  
milliards €

placés par les épargnants  
au 1<sup>er</sup> trimestre  
2021

## Livret A et Livret de développement durable et solidaire

**Risque principal :** inflation

**Potentiel de gain\*\* :** 0,5 %

**Conditions du succès :** inflation nulle

**Conseil :** ne conserver qu'une épargne de précaution de 3 à 6 mois de dépenses mensuelles

### LE MOT

## Indicateur de niveau de risque

Si vous vous rendez dans votre espace personnel sur le site de votre assureur, vous pourrez prendre connaissance des unités de compte (UC) qui composent vos contrats. Chaque UC dispose d'un « document d'information clé » dans lequel vous trouverez un indicateur de niveau de risque, autrement appelé SRRI pour Indicateur synthétique de risque et de performance. Il évalue la volatilité du produit financier et lui donne une note de 1 à 7, le moins risqué étant 1. Calculé à partir des données historiques de chaque fond, le SRRI d'une UC est susceptible d'évoluer dans le temps.



Pour comprendre les différents types de risques liés aux actions (liquidité, pertes en capital, faillites, change... rendez-vous sur [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)

\* L'investissement en unités de compte (UC) comporte un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.

\*\* Net de fiscalité

Source : Caisse des dépôts, Banque de France (<https://www.banque-france.fr/epargne-des-menages>)

# Fonds en euros

**Risque principal :** taux bas des obligations

**Potentiel de gain\*\* :** 1,08 % (variable en fonction des acteurs - moyenne FFA 2020)

**Conditions du succès :** capacité de l'assureur à investir dans la durée et diversification du fonds (en plus des obligations : actions, immobilier...)

**Conseil :** demander à son conseiller

- la composition du fonds en euros pour identifier la part de produits financiers visant à rechercher la performance (vs concurrence)
- si l'assureur restreint fortement l'accès au fonds en euros (seuil maximal d'investissement)
- la marge de solvabilité de l'organisme d'assurance

**436,1 milliards €**  
placés par les épargnants  
au 1<sup>er</sup> trimestre  
2021

**1 678,8 milliards €**  
placés par les épargnants  
au 1<sup>er</sup> trimestre  
2021

## UC en gestion libre

**Risque principal :** investir au mauvais moment dans un marché volatil

**Conditions du succès :** une croissance économique saine et le seul flair de l'investisseur individuel

**Conseil :** ne jamais « mettre tous ses œufs dans le même panier » et lisser ses investissements

## UC en gestion profilée

**Risque principal :** volatilité du marché et non compréhension de la philosophie de gestion

**Conditions du succès :** la bonne composition du profil par l'assureur

**Conseil :** confier la gestion de son profil de gestion à un acteur référent sur le marché

- s'assurer de la capacité de la mutuelle d'épargne ou de l'assureur à diversifier ses profils pour limiter leur exposition à la volatilité du marché
- se renseigner sur les innovations liées à la protection de la performance des unités de compte

## Le rapport rendement / risque des unités de compte (UC) et profils de gestion

Sur le long terme, la prise de risque sur les marchés financiers a tendance à favoriser la performance. Ainsi, un produit financier dont l'indicateur de niveau de risque SRR1 (voir encadré ci-contre) s'approche du niveau maximal (7) a également un potentiel de rendement plus important.

Plus l'échéance du projet d'épargne approche (retraite, achat d'un bien immobilier), moins l'épargnant a intérêt à tenter « le tout pour le tout » car il pourrait perdre une part importante de son épargne suite à une baisse des marchés financiers... juste au moment où il en a besoin ! Il ne pourrait alors pas attendre que les marchés remontent pour retrouver son épargne.

### Profil Prudent

Indicateur SRR1 :

2

### Profil Équilibre

Indicateur SRR1 :

3

### Profil Dynamique

Indicateur SRR1 :

3

### Actions monde

Indicateur SRR1 :

6

Source : données issues à titre d'exemple de la documentation d'un acteur du marché de l'assurance vie

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, les profils requièrent un investissement sur des unités de compte qui comporte un risque de perte en capital.

## DYNAMISATION ET PROTECTION DE VOTRE ÉPARGNE

# 5 choses à savoir pour les jeunes actifs

Par La Finance pour Tous (Institut pour l'Éducation Financière du Public)



istock.com - ©FluxFactory

**Acheter un nouveau téléphone, financer son logement ou mettre de côté pour l'avenir... comment gérer au mieux son épargne même minime ?**

## #1 - « Latte Factor » : économisez vos petites dépenses (parfois) inutiles

Ce terme, imaginé par un universitaire américain voyant ses étudiants enchaîner les « café latte », désigne les petites dépenses souvent invisibles dans le budget : un petit déjeuner que l'on prend à emporter, des commandes livrées à domicile trop régulièrement... On peut facilement dépenser 50 euros par semaine sans s'en rendre compte ! Bref, ces quelques dizaines d'euros, s'ils sont placés, vont vous permettre de bénéficier, à moyen ou long terme, d'un capital bien utile pour mener à bien vos projets.

## #2 - Un principe de base : l'effet « boule de neige »

Investir régulièrement permet de profiter de l'effet cumulatif du rendement, dit effet « boule de neige ». C'est le pouvoir des intérêts composés : les intérêts produisent eux-mêmes des intérêts ! **Par exemple** : un investissement de 200 euros chaque mois rémunéré à 3 % génère sur...

- > 5 ans : 12 948 €
- > 10 ans : 27 958 €
- > 20 ans : 65 532 €
- > 30 ans : 116 028 €

**Conclusion** : plus on commence tôt, plus on accumule !

## #3 - L'erreur : attendre d'être vieux pour préparer sa retraite

Le passage à la retraite impliquera une baisse de revenus : selon les scénarios, le niveau de vie moyen relatif des retraités devrait diminuer à long terme pour s'établir entre 90 % et 95 % en comparaison à celui des actifs en 2040 et entre 77 % et 86 % en 2070 \*. En souscrivant dès la trentaine, l'assurance vie ou le plan d'épargne retraite individuel contribueront à compenser cette baisse, tout en restant accessible en cas de nécessité (sous conditions pour le Plan d'Épargne Retraite).

## #4 - La subtilité : le goût pour le risque conditionne la structure du portefeuille

Chacun envisage son projet d'épargne en fonction de ses moyens, de ses besoins, de la durée de placement, et de son goût pour le risque, c'est à dire le montant qu'il est prêt à perdre pour obtenir le rendement espéré. D'où le dilemme : attendre de grands gains, mais donner le temps à l'épargne de fructifier, ou privilégier de petits rendements disponibles à tout moment ?

## #5 - Alerte : attention aux promesses de revenus immédiats, élevés et garantis

Il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé : le placement miracle n'existe pas ! Les arnaques existent, notamment sur Internet. Avant d'investir, il faut vérifier les offres auprès des autorités de régulation (dont l'AMF). En cas de promesse de rendements forts, vérifiez toujours la disponibilité de votre épargne.

## Où se renseigner avant d'investir ?



Évitez les sources non officielles et commencez par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et le portail créé par la Banque de France : [mesquestionsargent.fr](https://www.mesquestionsargent.fr)

## RETRAITE

# Quand l'épargne permet de financer la dépendance

Selon une étude IFOP \*, 85 % des Français souhaitent vieillir à domicile. Mais lorsque les solutions d'aide à domicile arrivent à leur limite ou que l'aidant n'y arrive plus, comment financer une place dans un établissement adapté ?

Après le versement d'aides diverses comme l'Aide personnalisée d'autonomie (APA), le reste à charge en cas d'entrée dans un établissement type Ehad atteint 1 850 € par mois. Ce montant excède les ressources courantes de la personne âgée dans 75 % des cas \*\*.

## ■ Demander l'aide sociale à l'hébergement

Un maintien à domicile contraint pour des raisons financières pouvant être dramatique, les pouvoirs publics ont créé l'aide sociale à l'hébergement. Elle est destinée aux personnes âgées hébergées en établissement et versée par le conseil départemental.

**Le principe :** l'aide sociale à l'hébergement paie la différence entre le montant de la facture et la contribution de la personne, voire celle des membres de sa famille tenus de subvenir à ses besoins (les obligés alimentaires).

**La contrepartie :** le conseil départemental est en droit de récupérer les montants versés.

- Après le décès de la personne âgée, sur le patrimoine transmis à ses héritiers.
- Sur une donation faite dans les 10 ans qui ont précédé la demande d'aide sociale, ou après celle-ci.
- Sur les biens de la personne âgée, si sa situation financière s'améliore, par exemple si elle reçoit un héritage.

## ■ Débloquer son épargne

Certains actifs du patrimoine ont l'avantage d'être liquides et donc accessibles facilement pour le financement d'un Ehad. L'assurance vie et le PERI peuvent remplir cette fonction.

**Assurance vie.** Connue pour être le « couteau suisse » de l'épargne, l'assurance vie est mobilisable dans le cadre du financement d'un hébergement en épargne. Après 8 ans, l'assuré bénéficie d'un abattement sur les intérêts de 4 600 euros en cas de rachat de tout ou partie de son contrat. S'il est marié ou pacsé, l'abattement est porté à 9 200 euros. Cette opération peut être réalisée tous les ans. Au-delà de ces montants, les gains sur le contrat seront soumis à l'impôt sur le revenu.



istodi.com - ©Horsche

**Plan d'épargne retraite individuel (PERI).** L'un des avantages majeurs du PERI est sa flexibilité à la sortie, en rente ou en capital. Et si l'on considère la sortie en capital, pertinente pour le financement d'un hébergement en Ehad, elle peut être réalisée en une seule fois, ou fractionnée. À noter que des montants minimaux de rachat peuvent être imposés par l'assureur.

Si vous avez bénéficié d'un avantage fiscal à l'entrée, vos sorties seront prises en compte dans le calcul de votre impôt. Une sortie échelonnée dans le temps permettra de limiter l'impact fiscal, car la hausse des revenus sera répartie sur plusieurs années au lieu d'une seule.

## LE COÛT DU RÉPIT POUR LES AIDANTS

À domicile, la prise en charge des soins est quasi intégrale pour les personnes reconnues comme dépendantes. En revanche, en cas de maladie comme Alzheimer, très éprouvante pour l'aidant, les prestations pour permettre un répit ne sont pas couvertes.

À titre d'exemple, la présence d'une personne à domicile pour permettre au conjoint aidant de respirer coûte aux alentours de 50 euros pour un après-midi après une déduction d'impôts de 50 % et l'aide de l'APA. Multipliez par le nombre d'après-midis nécessaires par an...

\* Etude Ifop et Sociovision sur les seniors et les offres de services à la personne (mars 2019)

\*\* Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

## SOLUTIONS RETRAITE

# L'optimisation fiscale de fin d'année, c'est maintenant

Vous adhérez à la Retraite Mutualiste du Combattant et/ou au plan d'épargne retraite LFM PER'FORM ? La fin de l'année est la dernière opportunité de défiscaliser... avant l'exercice 2022. Par versement directement sur votre espace personnel pour les contrats RMC, ou par l'envoi d'un chèque pour les contrats RMC ou LFM PER'FORM : vous avez le choix.

**Côté RMC, atteindre le plafond, c'est bénéficier de tous les avantages fiscaux disponibles**

➤ Fin-février, vous avez reçu votre relevé de compte qui vous permet de faire le point sur votre épargne et vous indique si vous êtes au plafond à cet instant T.

➤ En septembre, l'État a fixé le nouveau plafond de rente majorée de la RMC à 1837,50 euros. Si vous étiez déjà au plafond (voir encadré) et que vous souhaitez défiscaliser davantage, rapprochez-vous de votre conseiller qui vous présentera d'autres solutions de défiscalisation... comme le Plan d'épargne retraite individuel (PERI).

## Comment savoir quelle somme verser pour être au plafond RMC ?

- Après de votre conseiller mutualiste ou en agence
- Via notre service téléphonique personnalisé au 01 40 53 78 00. Après vous être identifié en tant que détenteur d'une RMC en indiquant votre numéro d'adhérent ainsi que votre date de naissance, vous pouvez connaître les sommes à verser pour atteindre le plafond de défiscalisation.

**Côté Plan d'épargne retraite individuelle avec LFM PER'FORM, les sommes déductibles vous offrent une belle marge de défiscalisation**

Le PERI vous permet de défiscaliser vos versements à hauteur de 10 % de vos revenus professionnels ou de votre bénéfice professionnel.

- Au minimum : 10 % du Plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), soit 4114 euros en 2021
- Au maximum : 8 x le PASS de l'année précédente

Vous avez en plus la possibilité d'utiliser les plafonds non utilisés des 3 années précédentes. Pour connaître exactement le montant déductible, nous vous invitons à vous tourner vers votre conseiller.

## Comment régler les sommes à défiscaliser ?

- Par courrier à La France Mutualiste, service Gestion des adhérents, Tour Pacific, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex (avant le 17 décembre)
- Par versement en ligne depuis votre espace personnel pour la RMC



Mes contrats > effectuer une action > versement complémentaire



Conseil d'expert

## Comment choisir mon profil de gestion pour mon PERI ?



La réponse de David Lombard, responsable ingénierie patrimoniale à La France Mutualiste

Gestion profilée Actépargne2 : versez sans frais\* sur votre espace personnel !

Pour plus d'information : 01 40 53 78 00

\* Offre soumise à conditions

## RMC + PERI : le couple de l'année 2022

Associer le potentiel de performance d'un plan d'épargne retraite individuel (PERI) et les conditions spécifiques de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC)

\* Dans la limite de l'atteinte d'un plafond majorable défini chaque année par l'Etat et dans la mesure où le versement permet l'acquisition d'une part de rente majorée par l'Etat et selon la législation alors en vigueur.

# Assurance emprunteur, la protection qui vous fait faire de grosses économies.

## Témoignages spécial OPEX.

L'assurance emprunteur garantit la prise en charge de tout ou partie des échéances de remboursement ou du capital restant dû d'un crédit en cas de décès, de perte d'autonomie, d'incapacité de travail, d'invalidité ou de perte d'emploi. Toute assurance emprunteur peut être révoquée dans les douze premiers mois après la souscription ou à chaque date anniversaire avec un préavis de deux mois, pour lui substituer un contrat plus avantageux, sur un critère de prix ou de protection.

Témoignage croisé d'un adhérent de La Rochelle (17) et de sa conseillère en assurance :

“ Je suis gendarme, titulaire d'un contrat RMC. J'aurai 50 ans en 2023 et je commence à m'approcher de la retraite. Je recherchais une assurance emprunteur pour réduire la note de mon crédit immobilier tout en restant protégé eu égard à mon activité, risquée par nature. J'ai comparé les offres du marché et celle proposée pour les OPEX par La France Mutualiste a répondu à mes besoins. ”

**Louis Farnier,**

adhérent, prénom et nom modifiés

“ Monsieur Farnier nous a contactés directement pour l'étude de son assurance de prêt. Après un premier appel téléphonique, nous avons échangé par email jusqu'à la validation définitive du contrat. Je lui ai conseillé la formule créée avec CNP Assurances car elle couvre les métiers impliquant le port d'armes, entre autres, et permet le remboursement des échéances de prêt même en cas d'invalidité suite à un accident de travail. Les adhérents nous accordent leur confiance car nous travaillons en lien avec leur conseiller mutualiste, et cela nous permet d'adresser un conseil sincère et vraiment adapté à chaque besoin. De manière générale, nous recevons régulièrement des adhérents de La France Mutualiste sur recommandation de conseillers mutualistes et ils sont les bienvenus ! ”

**Charlotte Papin,**

conseillère en assurance chez Media Courtage

	RMC	+ LFM PER'FORM	= Complémentarité
Potentiel de rémunération	Intéressant au moment de percevoir un supplément de retraite (Majoration et valorisation des rentes par l'Etat et participation aux excédents par La France Mutualiste)	Attractif étant donné la diversité des supports financiers proposés	Une épargne gérée de manière optimale, de la phase de constitution à la perception de la rente
Disponibilité de l'épargne	Non disponible sauf exception, et avec conséquences fiscales	Disponible au départ à la retraite, avec des sorties anticipées possibles liées à des cas concrets de protection des épargnants (chômage, invalidité, décès, achat résidence principale...)	Les deux contrats se complètent
Conditions de sortie	Sortie possible à compter de 50 ans, après 4 à 10 ans de cotisations, sous conditions	À compter de la date de liquidation de la pension à un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou à l'âge légal de départ à la retraite	Il est possible de coupler la rente de la RMC et le capital du PER
Défiscalisation	Avantages fiscaux pour les versements comme pour les rentes viagères perçues *	Chaque versement peut faire l'objet d'une défiscalisation à l'entrée ou à la sortie, au choix, dans la limite du plafond de déductibilité.	Des enveloppes de défiscalisation qui peuvent se cumuler



# Retraités : 5 idées pour renforcer votre couverture santé

**Vous disposiez d'une mutuelle en tant que salarié et venez de passer à la retraite ? Vous étiez indépendant et souhaitez revoir votre couverture santé pour vos vieux jours ? 5 points de vigilance.**



## #1 - La base : vérifier que votre mutuelle vous suivra jusqu'au bout

De trop nombreuses mutuelles n'acceptent pas les retraités. À partir de 55, 60 ou 65 ans, il n'est plus possible d'y souscrire... et elles mettent fin au contrat pour les assurés ayant par exemple 75 ou 80 ans. Choisissez une couverture santé qui ne vous lâchera pas en cours de route. Le terme employé est « garantie viagère », c'est-à-dire une protection proposée dans les contrats responsables qui vous couvre même quand vos besoins de santé augmentent. Vérifiez aussi que votre mutuelle ne s'accorde pas un délai trop long avant de commencer à vous rembourser. Certaines attendent plusieurs mois avant de prendre en charge vos dépenses, notamment pour des soins chirurgicaux, onéreux par nature.

## #2 - Le cœur du réacteur : l'optique, les prothèses auditives, les soins dentaires

Les besoins augmentent avec le temps. Nul n'y peut rien ! En revanche, votre couverture santé doit tenir compte de ces évolutions. Pour l'ensemble des besoins liés à l'optique, aux prothèses auditives ou encore aux soins dentaires, choisissez un contrat qui vous offre les mêmes remboursements, que vous ayez ou non utilisé votre forfait l'année précédente.

Rentrons un peu plus dans les détails. L'optique, ce n'est pas qu'une question de correction. Vous pourrez avoir besoin d'une opération de la cataracte. Côté audition, privilégiez un forfait annuel qui augmente au fil des ans pour la prise en charge d'un appareillage pour une ou deux oreilles. Car si vous êtes remboursé sur la base d'un pourcentage du remboursement de

la sécurité sociale... même s'il s'élève à 200 %, cela pourrait ne couvrir que 10 % des frais. À noter aussi que de nombreuses mutuelles proposent de moduler le poste santé, soins dentaires et optique en fonction du besoin. Si vous souhaitez être mieux couvert en optique et un peu moins en dentaire il est possible de demander cela à votre assureur : les primes s'ajusteront en conséquence !

## #3 - Utiles pour votre santé : les cures thermales et autre médecine douce

Avez-vous vérifié qu'elles sont incluses dans votre forfait ? Avec le transport et l'hébergement, une cure thermale peut être onéreuse. Et pourtant il ne s'agit en rien d'une coquetterie. Douleurs lombaires, arthrose, arthrite ou encore troubles articulaires : un forfait spécial dans votre contrat santé rendra accessible ces soins qui soulagent des douleurs handicapantes dans la



# Accidents : pas besoin d'avoir de gros moyens pour être prévoyant

vie de tous les jours, sur prescription médicale. Au-delà des cures, les médecines douces comprennent de nombreuses disciplines comme l'acupuncture, l'ostéopathie, la chiropractie... Il n'y a pas de mal à se faire du bien !

## #4 - Stratégique : la prise en charge de l'hospitalisation et des frais annexes

Chambre particulière ou collective ? Lit accompagnant ? Pour quelle durée ? Est-ce que l'on considère que 60 ou 90 jours par an seront suffisants... ou vaut-il mieux être couvert davantage ? Est-ce que je choisirai un hôpital public ou privé ? Aurai-je besoin d'une solution de garde pour mes enfants, mes animaux domestiques, d'une aide-ménagère ? Toutes ces questions sont importantes et méritent d'être posées au moment de choisir un nouveau contrat santé.

## #5 - Rassurant et utile : l'assistance et la téléassistance

Livraison de repas, course, gestion des médicaments, garde à domicile, accompagnateur dans les déplacements, auxiliaire de vie, pédicure, coiffure, blanchisserie... Si vous êtes bloqué dans un fauteuil roulant suite à une opération ou un accident, une aide extérieure peut s'avérer précieuse pour vous et votre conjoint si vous vivez en couple. La téléassistance est aussi à envisager, avec un contrat supplémentaire, si vous craignez les chutes ou les malaises à domicile. En appuyant sur un bouton vous alertez un proche désigné à l'avance ou une centrale d'appel qui fera le nécessaire.



istock.com - © RyanJLane

**Selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière, on dénombreait 45 000 accidents corporels de circulation routière en France métropolitaine en 2020. Et pour l'institut de veille sanitaire, les accidents de la vie courante engendrent 5 millions de passages aux urgences chaque année.**

En optant pour un contrat de prévoyance « accident », vous vous protégez et protégez vos proches en cas d'accident entraînant l'invalidité, une hospitalisation ou un décès. Ces contrats s'adaptent à votre budget, et quelques euros par mois peuvent s'avérer précieux et permettre de recevoir entre plusieurs dizaines d'euros par jour pour une hospitalisation liée à un accident ou plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros d'indemnité pour un décès.



## J'ai un insert dans mon logement.

Ramoner une ou deux fois par an est capital pour prévenir les incendies et les intoxications au monoxyde de carbone. C'est votre département qui détermine le nombre de ramonage minimum légal sur votre territoire. Vérifiez sur vos conditions générales de vente les motifs d'exclusion... comme par exemple une cheminée non ramonée.



## J'ai perdu des points sur mon permis auto.

Comment savoir combien de points il me reste ? Il suffit de consulter le service en ligne « Telepoint » à l'adresse suivante : [tele7.interieur.gouv.fr](https://tele7.interieur.gouv.fr). Munissez-vous de votre numéro de dossier NEPH indiqué sur votre permis de conduire.

# La mutualisation : c'est « tout bénéf » !

Vous adhérez à une mutuelle de retraite et d'épargne qui vous accompagne et vous protège. Savez-vous que la loi encadre son action pour qu'elle œuvre dans votre intérêt ? Aucun actionnaire à rémunérer, sans but lucratif, chaque adhérent dispose d'un droit de vote égal, quels que soient les contrats auxquels il a souscrit et quels que soient les montants versés...



## Des instances (vraiment) participatives

Les mutuelles réunissent au moins tous les ans leur assemblée générale pour entériner, ou non, leurs grandes décisions stratégiques et valider les comptes. L'assemblée générale est composée de délégués qui représentent l'ensemble des adhérents, en vertu de principes édictés par le code de la mutualité et les statuts de la mutuelle. Chaque délégué dispose d'une voix.

## Des adhérents au service des adhérents

Les délégués élus s'engagent dans l'intérêt de la communauté des adhérents.

Bénévoles, ils ne sont pas toujours des experts dans la gestion de l'épargne, c'est pourquoi la gouvernance des mutuelles peut les accompagner dans la compréhension des enjeux stratégiques et réglementaires avant leur prise de décision.

## Une épargne mutualisée pour la protection de tous

Pour la gestion de l'épargne aussi, le modèle mutualiste prend tout son sens. Le fonds en euros en est le symbole : il est un bien commun à la disposition de tous les adhérents. Il a été constitué par les versements passés qui ont permis à la mutuelle, et donc à tous les adhérents, d'investir dans des actifs financiers (obligations, actions, immobilier...) bénéfiques aussi pour les futures générations d'adhérents. Les gains liés à ces investissements sont mutualisés **et permettent une protection collective de l'épargne.**

## 1 adhérent = 1 voix pour élire son délégué

Si les délégués représentent les adhérents pour les votes en assemblée générale, chaque adhérent est appelé à élire la personne qui le représentera, à une fréquence définie par les statuts de la mutuelle. C'est dans ce cadre que l'on parle du principe « 1 adhérent = 1 voix ».

## Mutuelle vs compagnie d'assurance

### Une mutuelle de retraite et d'épargne...

- A pour mission exclusive de servir les intérêts de ses adhérents, à qui elle appartient
- Est régie par le code de la mutualité
- Est à but non lucratif
- Valorise ses excédents et les redistribue sur la durée à ses adhérents

### Une compagnie d'assurance avec actionnaires...

- Est régie par le code des assurances
- Est à but lucratif
- Verse une partie de ses bénéfices à ses actionnaires

“ Il ne s’agit pas de juger l’Histoire mais plutôt de rendre compte de sa complexité. ”



Eric Deroo, réalisateur du film « Les femmes et la Légion d’honneur »

© DR

**Spécialiste de l’histoire militaire, le réalisateur de documentaires Eric Deroo a été choisi par la Chancellerie de la Légion d’honneur pour retracer la place des femmes au sein de cette prestigieuse institution créée par Napoléon en 1802.**

Depuis 2008, la Légion d’honneur exige la parité des promotions afin de laisser une plus grande place aux femmes. Une décision parfois mal vue, qui suscite un soupçon sur celles qui la reçoivent. La Chancellerie de la Légion d’Honneur est souvent interpellée à ce sujet : la méritent-elles vraiment ou est-ce seulement parce qu’elles sont des femmes ? « *Il n’est pas encore naturel, aux femmes, de recevoir la Légion d’honneur (...) Suis-je bien légitime ? Les femmes se sont toujours posées cette question-là* » explique l’historienne Michelle Perrot, citée dans le documentaire « Les femmes et la Légion d’honneur » diffusé sur Histoire sur le 14 juillet dernier.

#### Et si la parité était bien méritée ?

Dans ses rencontres, le réalisateur a découvert combien les « décorées » sont dignes de cet honneur : « *les femmes que j’ai rencontrées, souvent, ont moins besoin de se mettre en avant, leur grande humilité m’a frappé* ». Leur donner la Légion d’honneur, c’est rendre hommage à des destins exceptionnels, dans des milieux parfois inattendus : agricultrice, professeur, femme politique ou chef étoilé, chacune a su donner ce qu’elle avait de meilleur. Sans compter, sans se vanter, sans attendre de

retour, elles ont contribué à servir leur pays là où elles étaient. Au-delà des clichés et des préjugés, Eric Deroo nous montre la réalité de leurs actions exceptionnelles au service de la France en mêlant interviews et narrations, dessinant les portraits de ces figures féminines, dont l’engagement extraordinaire est trop souvent ignoré ou négligé. Faut-il rappeler, comme le fait dans le film le général Puga, Grand chancelier de la Légion d’honneur, qu’il est nécessaire d’avoir 20 ans de services pour recevoir ce ruban rouge ?

#### Retrouver le vrai sens de la Légion d’honneur

Né dans une famille de militaires et lui-même officier de la Légion d’honneur, Eric Deroo était l’homme idéal pour réaliser ce travail qui l’a profondément ému. Ce fut une occasion de montrer la vraie dimension universelle de la décoration qui pour lui n’a jamais rien eu de spécifiquement masculin ou encore militaire ! Dans un sourire, il ajoute même « *elles ont souvent un domaine d’action bien plus large que leurs homologues masculins* ».

Dans son travail de documentariste, Eric Deroo tente de « *ne pas de juger l’Histoire, mais plutôt de rendre compte de sa complexité* ». Ici, il s’attache, sans polémique sur le passé, à montrer la place des femmes dans cette institution et à leur rendre justice. « *Toute société qui ne reflète pas les proportions respectives d’hommes et de femmes se prive d’une richesse*

*énorme et ne donne pas le reflet juste de la société telle qu’elle est* » témoigne Christine Lagarde, ancienne ministre actuellement présidente de la Banque Centrale Européenne et officier de la Légion d’honneur depuis 2012.

“ Souvent, les femmes ont moins besoin de se mettre en avant. Leur grande humilité m’a frappé. ”

**Participez à la journée d’étude sur les Femmes et la Légion d’honneur le samedi 11 décembre, de 9h à 16h30.**

Places limitées mais possibilité d’être en visioconférence. Gratuit sur inscription.

 [musee@legiondhonneur.fr](mailto:musee@legiondhonneur.fr)  
01 40 62 84 25

ÉPARGNE  
RETRAITE

AUTO\*  
HABITATION\*

SANTÉ\*  
PRÉVOYANCE\*

EMPRUNTEUR\*

# Le saviez-vous ? Nous prenons aussi soin de votre santé

## Profitez : 1 MOIS OFFERT\*\*

sous conditions, pour toute  
souscription à un contrat  
d'assurance santé

- Assistance 24h/24 et 7j/7 pour vous aider à domicile en cas de maladie ou d'accident
- Suppléments verres progressifs et prise en charge des prothèses auditives\*\*\*
- Remboursement des cures thermales et médecines douces ( ostéopathe, acupuncture ...)\*\*



Document à caractère publicitaire - Crédit photo : istock.com



**01 40 53 78 00**  
[www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

\*Offre distribuée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste - Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) (RCS 524 259 975 BREST) - SIRET n° 524 259 975 00026 - Rue Jean Fourastié - CS 80003 - 29480 Le Relecq Kerhuon. La France Mutualiste n'est pas l'assureur.

\*\*Remboursement d'un montant égal à un mois de cotisation sur la 1ère année d'assurance pour toute souscription d'un contrat santé souscrit entre le 1er octobre et le 31 décembre 2021. Remboursement au cours du 11<sup>e</sup> mois suivant la prise d'effet du contrat, sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur et que l'adhérent soit à jour du paiement de ses cotisations.

\*\*\*Selon formule choisie

La France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN 775 691 132 - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.